Brève N°4 MARS 2019

SYNPA.FO Section AXA France

ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES : LA DOUCHE FROIDE !

La campagne électorale, de l'automne dernier, a fait l'objet de communications intensives autour des Activités Sociales et Culturelles. De mémoire de gestionnaires ASC, jamais cette thématique, il est vrai très appréciée du personnel, n'avait suscité autant d'écrits et surtout de promesses.

La déception

Après une attente de plusieurs semaines, et au lendemain de la clôture de la collecte des chèques syndicaux, le personnel a enfin reçu une communication spécifique émanant du CNI (Comité National Inter-établissements), nouvelle entité qui remplace le CRIFIE et autres CRIE, l'informant, de l'accès, via un site web, à différentes prestations, dans le cadre d'une enveloppe forfaitaire de 600 € par salarié (% de la masse salariale dédiée - coûts prestataires / nombre de salariés éligibles).

Pour celles et ceux qui étaient habitués à la disponibilité, à la souplesse et aux sourires des gestionnaires et aux choix multiples proposés par les anciennes structures, c'est la douche froide ! Pour les collègues bénéficiaires du défunt CRIFIE, c'est juste le jour et la nuit. On passe des Activités Sociales et Culturelles aux Activités Sérieusement... Coupées.

Des contrariétés multiples !

À cette heure, les contrariétés sont nombreuses et diverses : Accès, niveau des prestations, navigation sur le site, utilisations des données personnelles, modalités de paiement, tarifs proposés, situations qui nécessitent d'attendre le second semestre pour espérer un remboursement, des améliorations, enfin, comme on dit, la totale !

Des atermoiements dus à la nouveauté ?

Certes, il s'agit d'un dispositif nouveau et on peut toujours faire preuve d'indulgence... si d'aventure les aléas de la mise en place soufflaient en vents contraires. Mais est-ce le cas ? Pas vraiment et chacun le sait. Il aurait été plus loyal d'annoncer clairement la couleur, mais les enjeux électoraux, trop forts pour certains, provoquent aujourd'hui, incompréhension et déceptions.

La Direction responsable de la situation ?

Certains nous disent que ces situations déplaisantes s'expliquent par la baisse des dotations affectées aux gestionnaires qui ont vu leurs moyens de fonctionnement divisés par 3. C'est exact !

Mais qui l'a accepté ? Ceux qui vous expliquent aujourd'hui, la main sur le coeur, que la Direction est seule responsable de cette situation, **et ça, c'est faux !** Cette situation, ils l'ont acceptée, en paraphant, avec la Direction, en toutes connaissances de causes, l'accord qui fixe les moyens affectés aux ASC. La responsabilité est donc partagée !

Les faits, rien que les faits !

Autre singularité, elle porte sur le choix du prestataire. On vous explique que la collaboration récente avec ce nouvel opérateur nécessite un travail de mise en oeuvre long et fastidieux. Pourquoi pas ?

Le Hic, c'est que depuis **Avril 2018**, un syndicat, pour des raisons que nous ignorons, avait déjà jeté son dévolu, sur ce prestataire pour gérer les ASC.

Cette situation, particulière, a de quoi nous interpeller. Tout d'abord, parce que ce choix est antérieur à la signature de l'accord qui fixe les moyens attribués au fonctionnement des ASC (accord du 14 juin 2018). C'est tout de même étonnant !

" Une erreur constamment répétée, ce n'est plus une erreur, c'est un choix. " *Paulo Coelho*

Une erreur ne devient une faute que si on refuse de la corriger !!

Secundo, et là encore nous avons du mal à saisir, qu'un prestataire, déjà présent dans plusieurs entités du groupe, retenu depuis des mois, ne serait pas en capacité de délivrer un outil adapté, fiabilisé, alors que le coût annoncé (300 000 €) est conséquent.

Vous avez été d'ailleurs des centaines à nous le dire. Ce qui est proposé ne correspond pas, pour le moment, ni aux engagements de campagne, ni à vos attentes. Il faut être clair, la mariée ne ressemble aucunement à la promise !

Le CNI : Qui le pilote ?

La CGC et la CFDT ont pris ensemble, avec un pilote et une voiture suiveuse, les commandes du CNI. Aucune autre organisation ne participe aux prises de décisions qui sont de l'apanage du bureau exécutif (6 membres) et/ou du conseil (les membres en responsabilité dans les CSE (secrétaires, secrétaires adjoints, trésorier, trésorier adjoint de chaque CSE)) tous membres sans exception des deux syndicats mentionnés ci-avant.

Les activités de Proximité... enfin... mais avec qui ?

Ayant indiqué, que des activités de proximité seraient maintenues, nous avons été aimablement informés, que le bureau exécutif du CNI **nommeraient :**

- deux référents pour chacune des 7 régions issues du découpage territorial ainsi qu'une...
- ... trentaine d'Animateurs sur l'ensemble du territoire.

Nous avons le droit, (la CGT, l'UNSA et FO), de proposer aux instances décisionnaires une liste d'animateurs représentant un tiers des « postes à pourvoir », le premier tiers étant réservé à la CGC, le second tiers à la CFDT. Une fois encore la distorsion du poids de chacun est de mise puisqu'avec 61 % des voix, le duo du moment capte d'emblée 66 % des postes.

Des animateurs et référents révocables ad nutum !

Si d'aventure nos candidatures étaient retenues par les instances décisionnaires du CNI, il faudrait, à l'encontre de ces instances dirigeantes être de bons élèves, puisque les animateurs choisis, seraient révocables ad nutum, tels les administrateurs des conseils d'administration, ils seraient donc écartés **immédiatement sans justification**. Même la Direction ne va pas si loin. La sélection et le maintien dans les équipes d'animateurs restent anormalement et arbitrairement à la main du bureau exécutif.

Que va faire FO ?

Écartés du processus de réflexions, de décisions, les raisons étaient nombreuses pour laisser la nouvelle structure face à ses propres turpitudes. Mais ce serait, une fois encore, les salariés qui en feraient les frais. Nous avons donc décidé de « livrer » le « quota » de candidatures que nous laisse royalement le CNI, soit 5 animateurs. Leurs candidatures ont été remises. Seront-t-elles retenues ? À ce stade, nous n'en savons rien. Si elles l'étaient, vous avez bien compris qu'elles seront placées sous surveillance, avec un risque d'éviction possible.

FO intégrera (si l'occasion lui est donnée) ces entités régionales avec la ferme intention de faire évoluer les offres, les prestations, la proximité, pour tenter de retrouver, étape par étape, ce qui a fait le succès des ASC sous les précédentes mandatures. Il y a du travail. En tout cas, nous allons essayer. Nous laisseront-ils la possibilité et le temps d'y parvenir ? Nous l'ignorons ! De notre côté, soyez certains que nous ferons, pour vous, le maximum.